



Foulées Vichysoises 2024

RÈGLEMENT

Organisation

La 25^e édition des « Foulées Vichysoises » est organisée le **dimanche 24 mars 2024** par le Racing Club Vichy Athlétisme avec le soutien des villes de Vichy et Bellerive-sur-Allier.

Comme les années précédentes, organisation d'un semi-marathon et d'un 10 km.

3 courses pour enfants.

Mesures sanitaires

Pour lutter contre la propagation du virus COVID-19, l'organisation des Foulées Vichysoises appliquera les mesures sanitaires en vigueur à la date à la course (réglementation nationales et dispositions particulières de la Fédération Française d'Athlétisme).

Ces mesures sont détaillées dans un document annexe, susceptible d'évoluer, consultable et téléchargeable sur le site Internet des Foulées Vichysoises.

Programme

8h45 Départ semi-marathon, course ouverte à partir de la catégorie juniors (2006 et avant)

8h50 Cavalcade des Champions 1000 M Né en 2015-2016-2017... Eveils

9h05 Trotte des As 1000 M Né en 2013-2014 ... Poussins

11h15 Départ du 10 km, course ouverte à partir de la catégorie cadets (2008 et avant)

11h20 Course des Géants 1500 M Né en 2009 2010 2011 2012 Benjamins et Minimes

Parcours 10 km et Semi autour du Lac d'Allier , sur les communes de Bellerive-sur-Allier et Vichy

- Le semi-marathon comporte deux boucles presque identiques dans le parc du Centre Omnisports, autour du Lac d'Allier et dans le centre-ville de Vichy.

Le 10 km comporte une boucle autour du Lac d'Allier et dans le centre-ville de Vichy.

Départs et arrivées dans le Centre Omnisports Pierre Coulon, parking du Palais du Lac à Bellerive sur Allier.

Le détail des parcours se retrouve sur les plans sur page d'accueil du site.

Les voies empruntées par le parcours peuvent avoir sur, quelques mètres, des revêtements et des adhérences variables (stabilisé, bitume, béton, bois, pierre, pavés...) et quelques obstacles éventuels (trottoirs, rétrécissements, mobiliers urbains, croisements de coureurs...). Il appartient à chaque participant d'être vigilant pour sa propre sécurité et pour la sécurité des autres participants et spectateurs.

L'organisateur de la course ne serait être tenu responsable d'un accident résultant du manque d'attention du participant.

Sas préférentiel

Un sas préférentiel sur la ligne de départ est ouvert sur demande à l'inscription aux coureurs pouvant justifier un résultat en course inférieur aux temps suivants :

Sur 10 km, 34 minutes pour les hommes et 41 minutes pour les femmes ;

Sur semi-marathon, 1 heure 20 minutes pour les hommes et 1 heure 35 minutes pour les femmes.

Assurances

L'organisateur est couvert par une responsabilité civile. Les licencié(e)s bénéficient des garanties liées à leur licence. En outre, l'organisateur dégage toute responsabilité en cas de dommages corporels causés à des participants non assurés personnellement.

Sécurité

Le dispositif de sécurité est assuré par les signaleurs officiels de l'organisation.

Le service médical se compose d'un médecin et des secouristes de l'UNASS.

Un coureur présentant des signes de défaillance physique pourra être arrêté par les officiels hors stade ou le service médical.

Ravitaillement

Des postes de ravitaillement sont disposés sur le parcours et à l'arrivée, selon la réglementation en vigueur.

Droit à l'image

Les concurrents autorisent les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux épreuves, sur tous les supports, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

Inscriptions

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Aucune inscription ne sera prise sur place.

Les inscriptions par Internet seront privilégiées et seront acceptées jusqu'au vendredi 22 mars 2024 à 12h00 sur le site des Foulées Vichyssoises : www.foulees-vichyssoises.fr

Les inscriptions par écrit seront autorisées et devront nous parvenir au plus tard avant le jeudi 21 mars 2024 à 12h00 à l'adresse suivante : 117 Chemin du Léry, 03700 Serbannes.

Remboursement

Il n'y a pas de remboursement d'engagement possible après le 1^{er} mars, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Pas de remboursements en cas d'annulation des courses (sécurité, météo etc.) mais report de l'inscription sur l'édition suivante.

Tarifs

Pour tous modes d'inscription : 16 € pour le 10 km jusqu'au 01 Mars 2024 après cette date...19€

22€ pour le semi-marathon jusqu'au 01 Mars 2024 après cette date ...25€

Dans tous les cas réduction de 2€ pour les licenciés FFA

Engagement club ou association : pour 10 engagements, remise de 1 € par engagement.

Retrait des dossards

Uniquement si le dossier est complet.

Une pièce d'identité devra être présentée pour retirer les dossards.

Les retraits des dossards se feront au « Palais du Lac » du Centre Omnisports de Vichy, Route du Pont de l'Europe, Bellerive-sur-Allier :

LE SAMEDI à partir de 15H00 jusqu'à 18H00

LE DIMANCHE à partir de 07h00 pour le SEMI et jusqu'à 30 mn avant le départ

à partir de 08h15 pour le 10km et jusqu'à 30 mn avant le départ

Aucun dossard ni confirmation d'inscription ne seront envoyés par courrier.

Vous pouvez vérifier votre inscription sur le site Internet des Foulées Vichyssoises sur la page « Êtes-vous inscrit ? ».

Certificat médical

L'épreuve est ouverte aux licencié(e)s et au non licenciés.

Conformément à l'article L.231-3 du Code du sport, chaque participant doit être en possession, au choix :

D'une licence « Athlé-compétition », « Athlé loisir » option « running » ou d'un « Pass'running » délivré par la Fédération française d'athlétisme ;

D'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins de un ans au 24 mars 2024.

Chronométrage et contrôle

Les organisateurs des Foulées Vichyssoises ont opté pour un chronométrage avec puces électroniques qui sera fournie lors du retrait des dossards.

Des contrôles antidopage pourront être effectués.

Attention ! Les accompagnateurs courants non-inscrits à la course ou en vélo ne sont pas autorisés.

Services

Parking

Les participants et les accompagnants peuvent stationner leurs voitures sur les sites suivants :

Parking de Beauregard (à proximité du parcours de canoë-kayak sur la rivière artificielle) ;

Parking de l'hypermarché CORA ;

Parking du boulodrome.

Attention ! Il est strictement interdit de stationner le long de la RD6e. Prolongement Pont Barrage . Les véhicules contrevenants seront évacués par la fourrière

Consigne

Dépôt des effets personnels possible dans l'enceinte du Palais du Lac.

Vestiaires et douche

Les vestiaires et douches du Palais des Sports sont ouverts aux participants.

Catégories

Catégories d'âge en 2024 (valables jusqu'au 31/08/2024) :

Catégorie	Code	Année de naissance
Masters	MA	1989 et avant
Seniors	SE	1990 à 2001
Espoirs	ES	2002 à 2004
Juniors	JU	2005 à 2006
Cadets	CA	2007 à 2008

Détail des catégories Masters :

Catégorie	Code	Année de naissance
Masters H et F	MO	1989 à 1985
	M1	1984 à 1980
	M2	1979 à 1975
	M3	1974 à 1970
	M4	1969 à 1965
	M5	1964 à 1960
	M6	1959 à 1955
	M7	1954 à 1950
	M8	1949 à 1945
	M9	1944 à 1940
	M10	1939 et avant

Récompenses

Les podiums auront lieu à l'intérieur du Palais du Lac après l'arrivée des coureurs du 10 km et la validation des résultats.

Coupe ou médailles aux 3 premiers au scratch homme et femme de chaque course.

Lot aux premiers de chaque catégorie CA, JU, ES, SE, M0 à M10 (pas de cumul) pour le 10 km.

Lot aux premiers de chaque catégorie JU, ES, SE, M0 à M10 (pas de cumul) pour le semi-marathon.

La présence à la cérémonie officielle des récompenses est obligatoire pour recevoir son prix.

Cadeaux coureurs

Pour cette 25 ième édition sera remis au 2000 premiers inscrits un t shirt événementiel.

Primes

Grille de primes homme et femme sur le 10 km :

1er(e) H et F ...220€

2eme H et F ...170€

3 eme H et F...120€

Grille de primes homme et femme sur le semi-marathon :

1er(e) H et F ...280€

2 eme H et F ...220€

3 eme H et F ... 170€